

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 650

16 mars 2013

### SOMMAIRE

Access Properties S.à r.l. ....	31156	Logicinvest Holding S.A. ....	31156
Access Self-Storage Holdings S.A. ....	31156	Logistikpark Hochrhein S.à r.l. ....	31157
Addwis s.à r.l. ....	31156	Lorm Properties S.à r.l. ....	31157
Al Keyemde & Cy S.C.A. ....	31170	Lubtrading G.m.b.H. ....	31157
A.N.T-Investments Soparfi S.A. ....	31163	Luveba S.A. ....	31157
Artemia S.A. ....	31155	Lux Inter Cars S.A. ....	31157
Belinvest ....	31197	Madrax Properties Sàrl ....	31158
Café Concept S.à r.l. ....	31196	Maelstrom S.A. ....	31158
Echolux S.A. ....	31200	Metal and Steel Privat Equity Investment S.A. ....	31158
EDE Luxembourg ....	31155	Mindeco SA ....	31159
Entreprise Luxembourgeoise de Constru- tion et de Peinture Sàrl ....	31155	Monkwood Luxco S.à r.l. ....	31158
Europe Property Trust S.à r.l. ....	31155	Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	31159
Extensity ....	31155	Multi-Projects S.A. ....	31159
Fashion Nails S.à r.l. ....	31154	Princess Group S.à.r.l. ....	31159
Ficus S.A. ....	31154	Prisca Properties S.à r.l. ....	31159
Fin. Mag. International S.A. ....	31199	ProLogis Poland LXVI S.à r.l. ....	31193
Foncière de l'Est S.A. ....	31154	ProLogis Poland XVIII S.à r.l. ....	31195
Franklin Templeton Management Luxem- bourg S.A. ....	31154	Smart Metering Systems S.à r.l. ....	31156
Halford International S.à r.l. ....	31200	TechniSat Digital S.A. ....	31160
Hanuman Enterprises S. à r. l. ....	31200	Third Eye Capital Credit Opportunities S.à.r.l. ....	31199
Industrielogistik Entwicklung S.à r.l. ....	31154	wanubis equity holding S.A. ....	31166
Ironisle Technologies Holdings S.A. ....	31191	Z-Investor Group S.A. ....	31169
Liljefors & Linde S.à r.l. ....	31158		

**Ficus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013019897/10.

(130023939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Foncière de l'Est S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.225.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019908/10.

(130023730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

—  
Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019909/10.

(130024123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Fashion Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.430.

—  
Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019890/10.

(130023809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Industrielogistik Entwicklung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.822.

—  
AUSZUG

Der Geschäftsführer Mirko FISCHER, beschließt mitzuteilen, dass der Sitz der Gesellschaft von 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg nach 23, rue des Jardiniers in L-1835 Luxembourg verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Januar 2013.

Herr Mirko FISCHER

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013019991/14.

(130023485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**EDE Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 164.530.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2011 zum 31.03.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019863/10.

(130023627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Europe Property Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 163.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019858/10.

(130023955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**E.L.C.P. Sàrl, Entreprise Luxembourgeoise de Construction et de Peinture Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 145.181.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019851/10.

(130023929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Extensity, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019860/10.

(130024254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Artemia S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.235.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2011*

L'Actionnaire unique constatant que le mandat de commissaire:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,  
étant arrivé à expiration, l'actionnaire unique décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit  
jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2013019715/14.

(130024149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Addwis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8147 Bridel, 5, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 133.949.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019684/10.

(130024036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Access Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019664/10.

(130023475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019665/10.

(130023441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Smart Metering Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8392 Nospelt, 7, rue de Goeblange.

R.C.S. Luxembourg B 157.938.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 6 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013019571/10.

(130023363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

**Logicinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.902.

## EXTRAIT

La société prend acte que l'adresse de M. Eskandar MALEKI, administrateur classe A de la société est désormais à Park Palace, Building D, 5<sup>th</sup> Floor, 6 Impasse de la Fontaine, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013020034/14.

(130024163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Logistikpark Hochrhein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.823.

—  
**AUSZUG**

Der Geschäftsführer Mirko FISCHER, beschließt mitzuteilen, dass der Sitz der Gesellschaft von 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg nach 23, rue des Jardiniers in L-1835 Luxembourg verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Januar 2013.

Herr Mirko FISCHER

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013020051/14.

(130023484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Lorm Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020035/10.

(130023833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Lux Inter Cars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 93.064.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013020055/10.

(130023984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Luveba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 137.072.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020054/10.

(130024046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Lubtrading G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6692 Moersdorf, 1A, Enneschten Flourer.

R.C.S. Luxembourg B 94.904.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013020053/10.

(130023898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Liljefors & Linde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.565.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020046/10.

(130023805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Metal and Steel Privat Equity Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020071/10.

(130023721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Madrax Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020081/10.

(130023832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Maelstrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020082/10.

(130023908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Monkwood Luxco S.à r.l.

J. Mudde

Manager A

Référence de publication: 2013020074/14.

(130024070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 161.541.

La convention de domiciliation conclue entre MOVENTAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500,-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161541 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été résiliée avec effet au 31 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRALIS S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013020077/14.

(130024156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Mindeco SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MINDECO SA*

Référence de publication: 2013020104/10.

(130023529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Multi-Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020115/10.

(130024188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Princess Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.011.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020189/10.

(130024080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Prisca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020190/10.

(130024009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**TechniSat Digital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.416.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "TechniSat Digital S.A.", mit Sitz in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, (R.C.S. Luxembourg Sektion B Nummer 31.416).

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung "TECHNISAT S.A.R.L." und der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Frank BADEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 27. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 389 vom 28. Dezember 1989,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Frank BADEN:

- am 12. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 270 vom 8. August 1990;
- am 27. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 549 vom 26. November 1992;
- am 16. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 29. März 1993;
- am 8. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 667 vom 28. November 1997, enthaltend die Umwandlung der Gesellschaftsform in eine Aktiengesellschaft sowie die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "TECHNISAT S.A.";

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 17. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C 712 vom 24. September 1999, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "TechniSat Data Services S.A.",
- am 16. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 204 vom 28. Januar 2006.
- am 24. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C 1085 vom 3. Juni 2006, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "TechniSat Digital S.A.",

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bob PLEIN, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Françoise HÜBSCH, Angestellte, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1.- Anerkennung, dass der Gesellschaft 1.260 eigene Aktien gehören machend vierundzwanzig Prozent (24%) ihres Gesellschaftskapitals.

2.- Annullierung der 1.260 eigenen Aktien ohne Herabsetzung des Gesellschaftskapitals.

3.- Neufassung der Satzung, ohne Abänderung des Gesellschaftszwecks, um die Möglichkeit eines Alleinverwalters in diese einzubringen.

4.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung erkennt an, dass der Gesellschaft eintausend zweihundertsechzig (1.260) eigene Aktien gehören, machend vierundzwanzig Prozent (24 %) des Kapitals der Gesellschaft.

### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eintausend zweihundertsechzig (1.260) eigenen Aktien zu annullieren ohne das Gesellschaftskapital herabzusetzen, da die Aktien mit freien Rücklagen erworben wurden, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Gesellschaft stellt fest dass nun alle Aktien von einem alleinigen Aktionär gehalten werden und beschliesst alle bestehenden Aktien zu annullieren und diese durch dreitausendneunhundertneunzig (3.990) neue Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes zu ersetzen.

### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die komplette Neufassung der Satzung, ohne den Gesellschaftszweck abzuändern, um die Möglichkeit eines Alleinverwalters einzubringen, welche folgenden Wortlaut erhalten:

#### **Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "TechniSat Digital S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Betzdorf.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Satellitenempfangsanlagen und deren Zubehör.

Die Gesellschaft bietet satellitengestützte Datendienste auf allen verfügbaren technologischen Plattformen an.

Diese Datendienste können von der Gesellschaft sowohl selbst erstellt als auch in Auftrag abgewickelt werden.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Rechtshandlungen vorzunehmen, die zur Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen oder das Unternehmen zu fördern geeignet erscheinen.

Sie kann gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben, sich an solchen beteiligen und deren Vertretung und Geschäftsführung übernehmen.

Die Gesellschaft ist schliesslich berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten.

#### **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertdreissigtausend Euro (130.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendneunhundertneunzig (3.990) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

#### **Titel III - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates der Gesellschaft, welcher qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Im Falle wo der Verwaltungsrat aus nur einem Alleinverwalter besteht wird die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 28. April um 16.30 Uhr eines jeden Jahres, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar eines jeden Jahres bis zum 31. Dezember des selben Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausend drei hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Référence de publication: 2013013372/171.

(130015223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**A.N.T-Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 174.686.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Legrain Antonio Sergio, administrateur de société, né le 24 juillet 1963 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-1250 Luxembourg, côte d'Eich, 8;
2. Madame Aviles Carmen, Employée, née le 10 septembre 1970 à Charleroi (Belgique), demeurant à Sentier de l'Avocat 25 -B-6060 Gilly (Belgique).

Lesquels comparants ont déclaré constituer une société anonyme de participation financière dont ils arrêtent les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «A.N.T-INVESTMENTS SOPARFI S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Côte d'Eich, 8A à L-1450 Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou à la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social ne sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par TROIS CENT DIX ACTIONS, de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social le quatrième lundi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en deux mille treize. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que

le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des cations de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### Année sociale - Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation, s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Antonio LEGRAIN, . . . . .	309 actions
2. Madame Carmen AVILES, . . . . .	1 action
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310 ACTIONS

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- €.

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Antonio Sergio LEGRAIN, prénommé.

- Madame Carmen AVILES, prénommée.

- Madame Victoria AVILES, consultante, née le 5 novembre 1976, à Charleroi (Belgique), demeurant à rue Saint-Bernard, 11 à B-6060 Gilly en Belgique.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2018.

2. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- Madame Katy Romariz Gutierrez, née le 11 février 1978 à Charleroi, et demeurant à rue des Tayettes, 13A à B-6280 Gerpinnes en Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2018.

5. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1450 Luxembourg, 8A Côte d'Eich.

#### Réunion du conseil d'administration

1. Les administrateurs ci-avant désignés se réunissent en conseil d'administration et désignent Monsieur Antonio Sergio LEGRAIN, prénommé, comme administrateur délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur délégué, soit par les signatures conjointes de l'administrateur délégué et d'un administrateur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOLTZ; A. LEGRAIN; C. AVILES; V. AVILES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14962. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2013015454/153.

(130017584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**wanubis equity holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.995.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of January.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of wanubis equity holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated May 28, 2008, published in the Mémorial N°1482 on 16 June, 2008, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.995 (the "Company").

The Meeting elects as chairman Mr. Rüdiger Sailer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

who appoints as secretary Miriam Schwarz, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Karolina Richard, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

II. The chairman declares that 100% of the share capital is either present or duly represented. The Meeting declares to explicitly waive the convening requirements.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B144338, represented by Mr. Mario Warny and Mr. Jürgen Maximini, as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholders agree to pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144338, represented in this capacity by Mr. Mario Warny and Mr. Jürgen Maximini, as the Company's Liquidator.

The Shareholders acknowledge that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under their joint signature.

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of their abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

### *Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») de wanubis equity holding S.A., une société anonyme, constituée et organisées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial numéro 1482 du 16 juin 2008, ayant son siège social 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.995 (la «Société»).

L'Assemblée élit comme président M. Rüdiger Sailer, employé, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Miriam Schwarz, employée, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mme Karolina Richard, employée, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés par procuration et le nombre d'actions sont mentionnés sur la liste de présence qui été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'Assemblée.

II. Le président déclare que 100% du capital social de la Société, est présente ou dûment représenté à l'Assemblée. L'Assemblée déclare explicitement renoncer aux formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., (société anonyme) organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144338, représenté par M. Mario Warny et M. Jürgen Maximini en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

#### 4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, les Actionnaires ont décidé de prendre les résolutions suivantes.

##### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

##### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de nommer comme liquidateur Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., (société anonyme) organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144338, représenté par M. Mario Warny et M. Jürgen Maximini.

Les Actionnaires reconnaissent que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous signature conjointe.

##### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Actionnaires décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Actionnaires décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Actionnaires décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

Les Actionnaires décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature du boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

##### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les administrateurs de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les administrateurs de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

##### *Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SAILER, M. SCHWARZ, K. RICHARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3297. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015481/146.

(130018518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**Z-Investor Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.066.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),  
ici représentée par Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme Z-INVESTOR GROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 82066, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1087 du 29 novembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme Z-INVESTOR GROUP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société Z-INVESTOR GROUP S.A..

IV.- Que l'activité de la société Z-INVESTOR GROUP S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme Z-INVESTOR GROUP S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4220. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015442/51.

(130017719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**AI Keyemde & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.589.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "AI Keyemde & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171589, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (number 2589 on 18 October 2012) (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 December 2012, not yet published.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To create two classes of Ordinary Shares which are referred to as the "Class A Shares" and the "Class DC Shares".
2. To convert the existing one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) Ordinary Shares into one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) Class A Shares.
3. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 32,484.00), so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand Danish Krona (DKK 250,000.00) up to two hundred and eighty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 282,484.00), by the issue of sixteen thousand two hundred and forty-two (16,242) Class DC Shares, each having a par value of two Danish Krona (DKK 2.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of one million five hundred thousand Danish Krona (DKK 1,500,000.00). The aggregate contribution shall be allocated (i) to the Company share capital for an amount of thirty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 32,484.00) and (ii) to the Company's share premium account linked to the Class DC shares for an amount of one million four hundred and sixty-seven thousand five hundred and sixteen Danish Krona (DKK 1,467,516.00).
4. To amend the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company according to the above resolution.
5. To fully restate the Company's articles of incorporation.
6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to create two classes of Ordinary Shares which are referred to as the "Class A Shares" and the "Class DC Shares".

*Second resolution*

The general meeting decides to convert the existing one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) Ordinary Shares into one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) Class A Shares, which will have the rights and obligations as set forth in the Company's articles of incorporation after their full restatement.

### Third resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 32,484.00), so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand Danish Krona (DKK 250,000.00) up to two hundred and eighty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 282,484.00), by the issue of sixteen thousand two hundred and forty-two (16,242) Class DC Shares, each having a par value of two Danish Krona (DKK 2.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of one million five hundred thousand Danish Krona (DKK 1,500,000.00).

The aggregate contribution shall be allocated (i) to the Company share capital for an amount of thirty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 32,484.00) and (ii) to the Company's share premium account linked to the Class DC shares for an amount of one million four hundred and sixty-seven thousand five hundred and sixteen Danish Krona (DKK 1,467,516.00).

### Subscription - Payment

The New Class DC Shares are fully subscribed and paid up by:

(i) fourteen thousand one hundred and ninety-six (14,196) New Class DC Shares are subscribed by Cilbup S.à r.l. a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B143.460 and having its registered address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, here represented by Mrs. Linda Harroch, previously named, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 18 December 2012, hereto annexed, and paid by means of a contribution in cash for an aggregate amount of one million three hundred and eleven thousand Danish Krona (DKK 1,311,000.00). The total contribution amount paid in by Cilbup S.à r.l., is allocated to (i) the Company's share capital for an amount of twenty-eight thousand three hundred and ninety-two Danish Krona (DKK 28,392.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of one million two hundred and eighty-two thousand six hundred and eight Danish Krona (DKK 1,282,608.00).

(ii) one thousand and twenty-three (1,023) New Class DC Shares are subscribed by ATP Private Equity Partners II K/S, company registration number 28 51 75 21, a company incorporated and registered under the laws of Denmark, having its registered address at c/o ATP Private Equity Partners, Sjaeleboderne 2, 1122 Copenhagen, Denmark, here represented by Mrs. Linda Harroch, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 18 December 2012, hereto annexed, and paid by means of a contribution in cash for an aggregate amount of ninety-four thousand five hundred Danish Krona (DKK 94,500.00). The total contribution amount paid in by ATP Private Equity Partners II K/S is allocated to (i) the Company's share capital for an amount of two thousand forty-six Danish Krona (DKK 2,046.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of ninety-two thousand four hundred and fifty-four Danish Krona (DKK 92,454.00).

(iii) one thousand and twenty-three (1,023) New Class DC Shares are subscribed by Via Venture Partners Fond I K/S, company registration number 29 30 75 71, a company incorporated and registered under the laws of Denmark, having its registered address at c/o ATP-Huset, Kongens Vaenge 8, 3400 Hillerod, Denmark, here represented by Mrs. Linda Harroch, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 18 December 2012, hereto annexed, and paid by means of a contribution in cash for an aggregate amount of ninety-four thousand five hundred Danish Krona (DKK 94,500.00). The total contribution amount paid in by Via Venture Partners Fond I K/S is allocated to (i) the Company's share capital for an amount of two thousand forty-six Danish Krona (DKK 2,046.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of ninety-two thousand four hundred and fifty-four Danish Krona (DKK 92,454.00).

### Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of two hundred and eighty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 282,484.00) divided into (i) one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) sixteen thousand two hundred and forty-two (16,242) class DC shares (the "Class DC Shares" and together with the Class A Shares, the "Ordinary Shares") and (iii) one (1) management share (the "Management Share"), each such shares having a nominal value of two Danish Krona (DKK 2.-). The Management Share is held by AI Keyemde S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandite)".

### Fifth resolution

The shareholders' meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company without amending the purpose clause which shall read as follows:

#### 1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "AI Keyemde & Cy S.C.A." (the "Com-

pany") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

## **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to be the indirect holder of KMD Equity Holding A/S (the "Target") and its subsidiaries;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Liability of the manager.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

#### **5. Share capital.**

5.1 The Company has a share capital of two hundred and eighty-two thousand four hundred and eighty-four Danish Krona (DKK 282,484.00) divided into (i) one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) sixteen thousand two hundred and forty-two (16,242) class DC shares (the "Class DC Shares" and together with the Class A Shares, the "Ordinary Shares" or "Shares") and (iii) one (1) management share (the "Management Share"), each such shares having a nominal value of two (2) Danish Krona (DKK 2.-). The Management Share is held by Al Keyemde S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account corresponding to a specific class of Share (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any specific class of Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law, provided always that any proceeds of such repurchase, redemption and/or cancellation will be allocated in accordance with clause 14.1.1 to 14.1.6 as if such proceeds were Net Proceeds.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

5.14 The holders of the Class DC Shares shall have no pre-emption rights on any new issue of shares in the capital of the Company.

#### **6. Authorized capital.**

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one billion Danish krone (DKK 1,000,000,000.00.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

## **7. Management.**

7.1 The Company shall be managed by Al Keyemde S. a. r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

## **8. Supervisory board.**

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**9.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **10. Decision of the shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

10.6 Any amendment to article 14 of these Articles which adversely affects the interests of the holders of the Class DC Shares on a sale or return of capital to receive the Adjusted DC Hurdle Return shall require the written consent of the holders of a majority of the Class DC Shares.

10.7 Any reorganisation of the Investors' or the Advent Funds' direct or indirect holding in the share capital of the Company or the Company's holding in the capital of KMD Equity Holding A/S which adversely affects the interests of the holders of the Class DC Shares on a sale or return of capital to receive the Adjusted DC Hurdle Return shall require the written consent of the holders of a majority of the Class DC Shares.

#### **11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.**

11.1 The Company's year commences on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>th</sup> of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of provided always that any disposition of profits will be allocated in accordance with clause 14.1.1. to 14.1.6 as if such profits were Net Proceeds.

11.4 The Manager may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s), provided always that any interim dividend will be allocated in accordance with clause 14.1.1 to 14.1.6 as if the amount of such interim dividend was Net Proceeds.

**12. Amendments of the articles.** Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law save for the amendments which adversely affect the interests of the holders of the Class DC Shares on a sale or return to receive the Adjusted DC Hurdle Return in which case the consent of the holders of Class DC Shares is required.

**13. Dissolution - Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Any distribution to the holders of Ordinary Shares on a dissolution of the Company will be allocated in accordance with clause 14.1.1 to 14.1.6 as if the amount of such distribution was Net Proceeds.

**14. Shares entitlements upon an exit event.**

14.1 The aggregate Net Proceeds of an Exit Event (including a Final Exit) to the extent that they are distributable to the holders of Ordinary Shares shall be allocated as follows and in the following order of priority:

14.1.1 first, on a pro rata basis, to the holders of debt instruments issued by the Company (including bonds and preferred equity certificates), if any, held by persons who are not Shareholders and/or Investors and/or Advent Funds, to redeem or otherwise repay the principal amount of such debt instruments together with all accrued and unpaid interest;

14.1.2 second, on a pro rata basis, to the holders of debt instruments issued by the Company (including bonds and preferred equity certificates), if any, held by Shareholders and/or Investors and/or Advent Funds (the "Shareholder Debt"), to redeem or otherwise repay the principal amount of such Shareholder Debt;

14.1.3 third, on a pro rata basis, to the holders of Shareholder Debt, to pay all accrued and unpaid interest on the Shareholder Debt, up to the Floor (as defined below);

14.1.4 fourth, to the holders of Class A Shares on a pro rata and pari passu basis, up to the Floor (as defined below);

14.1.5 fifth, if a Return would, before any distribution under this article 14.1.5, be achieved pursuant to article 14.1.4, of:

(1) between 2.25x (the "Floor") and 3.50x (the "Ceiling"), then the holders of the Class DC Shares will be entitled, on a pro rata basis, to a fixed amount equal to the Adjusted DC Hurdle Return; or

(2) greater than the Ceiling, then the holders of the Class DC Shares will be entitled, on a pro rata basis, to a fixed amount equal to the Full DC Hurdle Return; and

14.1.6 Thereafter, to the holders of Class A Shares on or pro rata basis to the participation of each holder.

14.2 The Investor Representative will notify the holders of the Class DC Shares as soon as reasonable practicable on becoming aware that an Exit Event will occur.

14.3 As soon as reasonably practicable prior to an Exit Event, the Investor Representative will notify the holders of the Class DC Shares of the amount of the Return.

14.4 The Company and the Investor Representative will provide information in a form satisfactory to the holders of the Class DC Shares regarding the calculation of the Return. If one or more holders of Class DC Shares disputes the calculation of the Return (acting reasonably and in good faith), the Investors and the relevant holder(s) of Class DC Shares shall seek to resolve the dispute within ten (10) Business Days of having received the notice setting out the Return. If such persons are unable to agree on the amount of the Return within such ten (10) Business Day period, the Return shall be determined by the Independent Accountant (instructed by the Investor Representative and the holder(s) of the Class DC Shares).

**15. Transfers.**

**15.1 General Transfer Restrictions**

(a) No Transfers of Ordinary Shares are permitted other than in accordance with (A) this article 15 or, (B) in the case of any Shareholder other than the Investors and their Permitted Transferees, in accordance with this article 15 and article 16.

(b) Subject to compliance with their obligations under article 14, this article 15 and article 16, the Investors shall be entitled to freely Transfer, directly or indirectly, all or a portion of their Ordinary Shares.

**15.2 Transfer Restrictions**

(a) No Shareholder (other than an Investor) shall, without prior written consent of the Investor Representative, Transfer any Ordinary Shares except pursuant to a Permitted Transfer, in connection with a Transfer pursuant to article 16 or an Exit Event, in each case, in compliance with the provisions of these Articles.

(b) No Transfer in the securities of any holder of Class DC Shares (or any entity which Controls any holder of Class DC Shares) is permitted other than a Transfer to Permitted Transferees.

**15.3 Other Transfer Restrictions**

(a) In addition to any other restrictions on the Transfer of Ordinary Shares contained herein, each holder agrees that in no event shall any Transfer of Ordinary Shares by any holder be made:

1. to any person who lacks the legal right, power or capacity to own such Ordinary Shares;

2. if such Transfer requires the registration or other qualification of such Ordinary Shares pursuant to any applicable securities laws; or

3. if in the determination of the Investor Representative, acting reasonably, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained.

(b) No Transfer may be made or recorded in the books and records of the Company unless the Transferee shall deliver to the Company notice of such Transfer, including a fully executed copy of all documentation and agreements relating to the Transfer.

## **16. Transfer provisions.**

### **16.1 Transfer Restrictions**

None of the Shareholders other than Investors and their Permitted Transferees shall be entitled to Transfer Ordinary Shares (i) without the prior written consent of the Investor Representative or (ii) unless such Transfer constitutes a Permitted Transfer. Investors and their Permitted Transferees shall comply with their relevant obligations under this article 16 in connection with any Transfer by them. Any purported Transfer by a Shareholder in violation of the Articles (expressly including those limitations set forth in article 15.1(b)) shall be null and void and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer.

### **16.2 Tag-along Rights**

(a) Subject to article 16.2(f), no transfer of any Ordinary Shares (or any interest in any Ordinary Shares) may be made on an Exit Event by the Investors (a "Proposed Tag-Along Transfer") unless the Acquirer has first made a written offer in accordance with this article 16.2 to the holders of the Class DC Shares to purchase such number of Class DC Shares as is proportionate to the number of Ordinary Shares being sold by the Investors on no less preferential terms and conditions (including time of payment, representations in respect of title (provided they are given on a several basis) and price (provided that the price payable to the holders of the Class DC Shares shall be calculated in accordance with the provisions of article 14)) as to be given to and by the Investors.

(b) The Investors must give written notice (a "Tag- Along Notice") to the holders of the Class DC Shares as soon as possible and at least five Business Days prior to signing a definitive agreement relating to the Proposed Tag-Along Transfer providing details of the Acquirer and its proposed price and, to the extent it is able, the other terms and conditions.

(c) The written offer required to be given by the Acquirer under article 16.2(a) must be given not more than five Business Days after the signing of the definitive agreement relating to the Proposed Tag-along Transfer and must be open for acceptance during the Acceptance Period.

(d) If a holder of the Class DC Shares wishes to accept the Acquirer's offer under this article 16 it must do so by means of a written notice to the Investors indicating its acceptance of the offer in respect of all of the number of its Class DC Shares specified in the written offer. If the Tag-Along Notice is accepted the Proposed Tag-Along Transfer shall be conditional upon the Investors' sale and shall be completed at the same time as that sale.

(e) If some or all of the holders of the Class DC Shares do not accept (as set out in article 16.2(e)) such offer within the Acceptance Period, the Proposed Tag-along Transfer is permitted to be made:

1. within 90 Business Days after the expiry of that period;
2. so long as it takes place on terms and conditions no more favourable in any respect to the Investors than those stated in the written offer.

(f) The provisions of article 16.2 will not apply to any transfers of Ordinary Shares:

1. in respect of which a Drag-Along Notice has been served; or
2. which is a Permitted Transfer; or
3. to a new holding company of the Company which is established for the purposes of planning for a reorganisation or an Exit and in which the share capital structure (principally the shareholdings) of the Company is and the rights of the parties are replicated in all material respects.

### **16.3 Drag-along Obligations**

(a) If the Investors agree terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Purchaser then, on receipt of written notification from the Investors (the "Drag-Along Notice"), all the holders of Class DC Shares are bound to transfer to the Purchaser such proportion of their Class DC Shares as equals the proportion which the number of Ordinary Shares being transferred by the Investors bears to the total number of Ordinary Shares held by the Investors prior to such transfer, on the same terms as agreed by the Investors provided that the price payable to the holders of the Class DC Shares shall be calculated in accordance with the waterfall of payments set out in article 14.

(b) Each holder of the Class DC Shares shall transfer the legal and beneficial title to its dragged Class DC Shares to the Purchaser on the terms of this article 16.3, by delivering to the Company on or before the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale:

1. if a certificate has been issued for the Class DC Shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager); and
2. a duly executed sale agreement in a form agreed by the Investors under which the holder of the Class DC Shares will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Class DC Shares

and will transfer on the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale, the legal and beneficial title to the Class DC Shares to the Purchaser free from all Encumbrances.

(c) The Drag-Along Notice must set out the number of Ordinary Shares proposed to be transferred, the name and address of the proposed Purchaser, the proposed amount and form of consideration and any other terms and conditions of payment offered for the Ordinary Shares. The Drag-Along Notice must specify a date, time and place for the holders of the Class DC Shares to execute transfers and pre-emption waivers in respect of their Class DC Shares, being a date which is not less than five Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the transfers by the Investors). The Drag-Along Notice may be expressed to be conditional upon completion of the sale by the Investors. A Drag-Along Notice shall be valid for a period of 12 months from the date of issue.

(d) If a holder of Class DC Shares does not, prior to the date specified in the Drag-Along Notice, execute transfers and pre-emption waivers in respect of his Shares (the "Defaulting Shareholder"), then each member of the Supervisory Board (individually) is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that holder of Class DC Shares each of the documents referred to in this article 16.3 and on the same terms as those accepted by the Investors and, against receipt by the Company (on trust for the member) of the consideration payable for the Class DC Shares (in accordance with article 14). After the Purchaser or its nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings may not be questioned by any person. The Company will deliver the consideration payable for each holder of Class DC Shares held on trust in accordance with this clause (d) for a member to that member as soon as practicable following the delivery to the Company by that member of his original share certificate in respect of such Class DC Shares or an indemnity for a lost share certificate in a form reasonably acceptable to the Manager.

(e) The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under this article 16.3 is necessary as security for the performance by the Dragged Shareholders of their obligations under these Articles.

**17. Definition.** When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

"Acceptance Period" is the period beginning with the date of the written offer given pursuant to article 16.2(d) and ending not less than 5 Business Days after the date of the written offer, such period to be specified in the written offer;

"Acquirer" any person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates or an Investor Permitted Transferee interested in acquiring Ordinary Shares from an Investor;

"Adjusted DC Hurdle Return" means an amount in DKK equal to:  $(R - 2.25)^2 \times 448,000,000$

where: R = the Return (expressed as a multiple) achieved pursuant to articles 14.1.2 to 14.1.4, before any payment pursuant to article 14.1.5;

"Advent Funds" means certain funds managed and/or advised by Advent International Corporation;

"Affiliate" means with respect to any person, another person Controlled directly or indirectly by such first person, Controlling directly or indirectly such first person or directly or indirectly under the same Control as such first person, and "Affiliated" shall have a meaning correlative to the foregoing;

"Articles" means the articles of association of the Company as the same may be amended, restated, modified or supplemented from time to time;

"Business Days" means a day on which banks are open for business in Boston, London, Denmark and Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these cities);

"Control" means with respect to a person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting securities of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis, the assets of such person, and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of the Articles, a fund advised or managed directly or indirectly by a person shall also be deemed to be Controlled by such person (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing);

"Encumbrance" any charge, debenture, mortgage, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest, rights of pre-emptions and options, title retention, third party rights or other security agreement or arrangement;

"Exit Event" means any event which results in a distribution of proceeds (including in respect of any Shareholder Debt) or any other payment, fees and/or bonuses (other than the reimbursement of reasonably incurred out of pocket expenses in respect of matters directly related to the investment in the Company and its subsidiary undertakings for the avoidance of doubt excluding any management fee or other similar fee) in each case in cash or readily marketable securities to Advent International Corporation and/or funds managed and/or advised by Advent International Corporation, whether directly or indirectly through the receipt of a return by a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds, or any person or entity connected to funds managed and/or advised by Advent International Corporation in each case in respect of the investment in the Company and its subsidiary undertakings by funds managed and/or advised by Advent International Corporation; and for the avoidance of doubt, a Final Exit shall always constitute an Exit Event;

"Family Member" means with respect to a natural person, such natural person and his or her parents and siblings, the heirs and lineal descendants of any of the foregoing, and the respective spouses of any of the foregoing;

"Final Exit" means a sale of all of the shares in the Company (or any parent undertaking of the Company) or a sale of all or substantially all of the assets of the Company and a subsequent distribution to the funds managed and/or advised by Advent International Corporation, whether directly or indirectly through the receipt of a return by a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds;

"Full DC Hurdle Return" means DKK 700,000,000; "Independent Accountant" means KPMG LLP or if KPMG LLP shall decline the appointment or at the time of the appointment shall no longer be independent of the parties (which shall be the case if KPMG LLP is the auditor of the Company or its subsidiaries), an independent accountant (who shall not be the auditor of the Company or its subsidiaries) as agreed between the Investor Representative and the holder of the Class DC Shares or if no agreement is reached within five business days from the date on which KPMG LLP declines to act or it is determined that KPMG LLP is no longer independent of the parties, such accountant as shall be appointed at the request of the Investor Representative or the holder of the Class DC Shares by the President of the Institute of Accountants in Denmark;

"Investor Representative" means AI Keyemde (Luxembourg) Subco S.à r.l., a Luxembourg limited liability company having its registered office at 2-4, rue Beck, L-122 Luxembourg or such other entity as the Investors may notify the Company from time to time;

"Investors" means the holders of the Class A Shares from time to time and in each case any of their respective Permitted Transferees;

"Net Proceeds" means the aggregate amount of the cash proceeds or proceeds in the form of readily marketable securities in respect of an Exit Event, following the payment of any costs, charges or expenses directly related to Exit Event;

"Permitted Transfer" means a Transfer of Ordinary Shares to a Permitted Transferee;

"Permitted Transferee" shall mean:

(a) in relation to Investors, (i) any Affiliate of or successor entity of Investors, (ii) any investment fund or funds, or any Affiliate of any such investment fund or funds, or any existing or prospective limited partner in any investment fund or funds, advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors, (iii) any person that Controls an investment fund advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors, or (iv) any Subsidiary of (x) one or more investment funds advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors or (y) any person that Controls one or more investment funds advised by an adviser or sub-adviser of Investors or of an Affiliate of Investors and shall, for the avoidance of doubt, include any of the Advents Funds;

(b) in relation to the holders of Class DC Shares, (i) any Affiliate of the holders of Class DC Shares, (ii) any investment fund or funds, or any Affiliate of any such investment fund or funds, or any existing or prospective limited partner in any investment fund or funds, advised by EQT V Limited, provided in each case that the transferee agrees with the Company that if the transferee ceases to be an Affiliate of EQT V Limited, all its Ordinary Shares will be transferred to the original transferor or another Affiliate of EQT V Limited;

"Proposed Drag-Along Sale" the proposed sale to a Purchaser of more than 50% of the Ordinary Shares held by an Investor;

"Proposed Tag-Along Transfer" the proposed transfer of any Ordinary Shares by an Investor which constitutes an Exit Event; "Purchaser" bona fide arm's-length third party purchaser (being a person or group of persons acting in concert, other than an Investor or its Affiliates or funds managed and/or advised by Advent International Corporation or a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds);

"Return" means the aggregate return received by funds managed and/or advised by Advent International Corporation, whether directly or indirectly through the receipt of a return by a parent undertaking of the Company which is an Affiliate of such funds (such funds and any such entity being an "Advent Entity") including all returns on Ordinary Shares, Shareholder Debt, dividends, redemptions or buy backs of Ordinary Shares, returns on capital, proceeds of sale or realised value or any other payment, fees (other than the reimbursement of reasonably incurred out-of-pocket expenses in respect of matters directly related to the investment in the Company and its subsidiary undertakings for the avoidance of doubt excluding any management fee or other similar fee) and/or bonuses to Advent International Corporation and/or funds managed and/or advised by Advent International Corporation or any person or entity connected to funds managed and/or advised by Advent International Corporation in each case in respect of the investment in the Company and its subsidiary undertakings by funds managed and/or advised by Advent International Corporation on a refinancing, an Exit Event, a Final Exit or otherwise which results in a distribution of cash proceeds and/or readily marketable securities after deduction of all reasonable external costs incurred by Advent International Corporation or funds managed and/or advised by Advent International Corporation in connection with the same (but excluding, for the avoidance of doubt, internal costs (if any) charged by Advent International Corporation or Advent International plc (or their respective directors and/or employees) or funds managed and/or advised by Advent International Corporation) as a multiple of their total investment in Securities including any follow on investments in Securities (including reasonable external costs associated with the same) prior to an Exit Event (but excluding, for the avoidance of doubt, internal costs (if any) charged by Advent International Corpo-

ration or Advent International plc (or their respective directors and/or employees) or funds managed and/or advised by Advent International Corporation);

"Securities" means any equity or debt instruments issued by the Company or any of its subsidiary undertakings, provided that "Securities" shall for the purpose of calculating the Return, exclude any investment the purpose of which is to circumvent the intention of distribution of the Adjusted DC Hurdle Return to the holders of Class DC Shares as intended by the issuance of the Class DC Shares;

"Shareholders" means the holders of the Class A Shares and of the Class DC Shares from time to time;

"Shareholder Debt" has the meaning ascribed to it in article 14.1.2;

"Transfer" means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative contract or security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such person;

"Transferee" means any person to whom Ordinary Shares are Transferred in accordance with the terms of the Articles;

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Al Keyemde & Cy S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.589, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 18 octobre 2012, numéro 2589. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre e2012, pas encore publié.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Créer deux classes d'actions ordinaires référencées

«Actions de Catégorie A» et «Actions de Catégorie DC».

2. Convertir les cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires existantes en cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions de Catégorie A.

3. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Couronnes danoises (DKK 32.484,00), afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille Couronnes danoises (DKK 250.000,00) à deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Couronnes danoises (DKK 282.484,00) par l'émission de seize mille deux cent quarante-deux (16.242) Actions de Catégorie DC ayant une valeur nominale de deux Couronnes danoises (DKK 2.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million cinq cent mille Couronnes danoises (DKK 1.500.000,00). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Couronnes danoises (DKK 32.484,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent seize Couronnes danoises (DKK 1.467.516,00).

4. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société en conséquence.

5. Modifier et refondre les statuts de la Société.

## 6. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de créer deux classes d'actions ordinaires référencées «Actions de Catégorie A» et «Actions de Catégorie DC».

### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de convertir les cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires existantes en cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions de Catégorie A qui auront les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société suivant leur refonte

### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Couronnes danoises (DKK 32.484,00), afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille Couronnes danoises (DKK 250.000,00) à deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Couronnes danoises (DKK 282.484,00) par l'émission de seize mille deux cent quarante-deux (16.242) Actions de Catégorie DC ayant une valeur nominale de deux Couronnes danoises (DKK 2.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million cinq cent mille Couronnes danoises (DKK 1.500.000,00).

L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Couronnes danoises (DKK 32.484,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent seize Couronnes danoises (DKK 1.467.516,00).

### *Souscription - Paiement*

Les Nouvelles Actions de Catégorie DC sont souscrites comme suit:

(i) quatorze mille cent quatre-vingt-seize (14.196) Nouvelles Actions de Catégorie DC sont souscrites par Cilbup S.à r.l., une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.460, ici représentée par Me Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 décembre 2012, ci-attachée, et payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent onze mille Couronnes danoises (DKK 1.311.000,00). L'apport total payé par Cilbup S.à r.l. est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-douze Couronnes danoises (DKK 28.392,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille six cent huit Couronnes danoises (DKK 1.282.608,00).

(ii) mille vingt-trois (1,023) Nouvelles Actions de Catégorie DC sont souscrites par ATP Private Equity Partners II K/S, une société immatriculée sous le numéro 28 51 75 21, ayant son siège social au c/o ATP Private Equity Partners, Sjaeleboderne 2, 1122 Copenhague, Danemark, ici représentée par Me Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 décembre 2012, ci-attachée, et payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Couronnes danoises (DKK 94.500,00). L'apport total payé par ATP Private Equity Partners II K/S est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de deux mille quarante-six Couronnes danoises (DKK 2.046,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-quatre Couronnes danoises (DKK 92.454,00);

(iii) mille vingt-trois (1,023) Nouvelles Actions de Catégorie DC sont souscrites par Via Venture Partners Fond I K/S, une société immatriculée sous le numéro 29 30 75 71, ayant son siège social au c/o ATP-Huset, Kongens Vaenge 8, 3400 Hillerod, Danemark, ici représentée par Me Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 décembre 2012, ci-attachée, et payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Couronnes danoises (DKK 94.500,00). L'apport total payé par Via Venture Partners Fond I K/S est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de deux mille quarante-six Couronnes danoises (DKK 2.046,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-quatre Couronnes danoises (DKK 92.454,00).

#### Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société en conséquence, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est de deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-cent-quatre-vingt-quatre couronnes danoises (DKK 282.484,00), représenté par (i) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre vingt-dix neuf (124.999) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») (ii) seize mille deux cent quarante-deux (16.242) actions de catégorie DC (les «Actions de Catégorie DC» ensemble avec les Actions de Catégorie A les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de deux Couronnes danoises (DKK 2.00) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par Al Keyemde S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société. Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

#### Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier et de refondre les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui devront désormais dès lors être lu comme suit:

##### **1. Forme / Dénomination sociale / Durée.**

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "Al Keyemde & Cy S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

##### **3. Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'être le détenteur indirect de KMD Equity Holding A/S (la "Cible") et de ses filiales;

3.2 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquiescer tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**4. Responsabilité du gérant commandite.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre couronnes danoises (DKK 282.484,00), représenté par (i) cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), (ii) seize mille deux cent quarante-deux (16.242) actions de catégorie DC (les "Actions de Catégorie DC", et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les "Actions Ordinaires" ou les "Actions") et (iii) une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"), chacune des actions ayant une valeur nominale de deux couronnes danoise (DKK 2,00). L' Action de Commandité sera détenue par Al Keyemde S.à r.l., précitée, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission correspondant à une catégorie spécifique d'Action (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute catégorie spécifique d'Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915 toujours à condition que tout produit du rachat, remboursement et/ou annulation sera réparti conformément aux articles 14.1.1 à 14.1.6 comme si ce produit était des Produits Nets.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

5.14 Les détenteurs des Actions de Catégorie DC n'ont pas de droit de préemption sur l'émission de nouvelles actions dans le capital social de la Société.

## **6. Capital autorisé.**

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de un milliard couronnes danoises (DKK 1.000.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

## **7. Gérance.**

7.1 La Société sera administrée par Al Keyemde S.à r.l., prénommée (dans cet acte le "Gérant").

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

## **8. Conseil de surveillance.**

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**9.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

## **10. Décisions des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.6 Toute modification de l'article 14 des présents Statuts qui porte préjudice à l'intérêt des détenteurs des Actions de Catégorie DC sur une vente ou un retour sur capital pour recevoir le Retour Ajusté sur Rendement DC requiert le consentement écrit des détenteurs d'une majorité d'Actions de Catégorie DC.

10.7 Toute réorganisation de la détention directe ou indirecte des Investisseurs ou des Fonds Advent dans le capital social de la Société ou la détention de la Société dans le capital social de KMD Equity Holding A/S qui porte préjudice à l'intérêt des détenteurs des Actions de Catégorie DC sur une vente ou un retour sur capital pour recevoir le Retour Ajusté sur Rendement DC requiert le consentement écrit des détenteurs d'une majorité d'Actions de Catégorie DC.

#### **11. Année sociale - Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels sous réserve que toute disposition de bénéfices sera répartie conformément aux articles 14.1.1 à 14.1.6 comme si ces bénéfices étaient des Produits Nets.

11.4 Le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Actionnaire(s), sous réserve que tout dividende intérimaire sera réparti conformément aux articles 14.1.1 à 14.1.6 comme si ces dividendes intérimaires étaient des Produits Nets.

**12. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915, à l'exception des modifications qui portent préjudice aux intérêts des détenteurs des Actions de Catégorie DC sur une vente ou un retour pour recevoir le Retour Ajusté sur Rendement DC auquel cas le consentement des détenteurs des Actions de Catégorie DC est requis.

**13. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération. Toute distribution aux détenteurs des Actions Ordinaires en cas de dissolution de la Société sera répartie conformément aux articles 14.1.1 à 14.1.6 comme si le montant de ladite distribution était des Produits Nets.

#### **14. Droits des actions en cas d'évènement de sortie.**

14.1 Le Produit Net total d'un Evènement de Sortie (en ce compris la Sortie Finale) sera réparti dans l'ordre de priorité suivant et dans la mesure où il est distribuable aux détenteurs des Actions Ordinaires:

14.1.1 premièrement, sur une base proratisée, aux détenteurs d'instruments de dette émis par la Société (en ce compris les obligations et certificats d'actions préférentielles), le cas échéant, détenus par des personnes qui ne sont pas Actionnaires et/ou Investisseurs et/ou des Fonds Advent, afin de rembourser le montant principal de ces instruments de dette conjointement avec les intérêts courus et non payés;

14.1.2 deuxièmement, sur une base proratisée, aux détenteurs d'instruments de dette émis par la Société (en ce compris les obligations et certificats d'actions préférentielles), le cas échéant, détenus par des Actionnaires et/ou Investisseurs et/ou des Fonds Advent (la "Dette Actionnaire"), afin de rembourser le montant principal de cette Dette Actionnaire;

14.1.3 troisièmement, sur une base proratisée, aux détenteurs de la Dette Actionnaire afin de payer tous les intérêts courus et non-payés sur la Dette Actionnaire, jusqu'au Plancher (défini ci-après);

14.1.4 quatrièmement, aux détenteurs des Actions de Catégorie A sur une base proratisée et pari passu, jusqu'au Plancher (défini ci-après)

14.1.5 cinquièmement, si un Retour atteignait, en vertu de l'article 14.1.4, avant une quelconque distribution conformément à l'article 14.1.5:

(1) entre 2,25x (le "Plancher") et 3,50x (le "Plafond"), alors les détenteurs des Actions de Catégorie DC auront droit, sur une base proratisée, à un montant fixe équivalent au Retour Ajusté sur Rendement DC; ou

(2) plus que le Plafond, alors les détenteurs des Actions de Catégorie DC auront droit, sur une base proratisée, à un montant fixe équivalent au Retour Entier sur Rendement DC.

14.1.6 et enfin, aux détenteurs des Actions de Catégorie A proportionnellement à la participation de chaque détenteur;

14.2 Le Représentant Investisseur notifiera aux détenteurs des Actions de Catégorie DC aussi vite que possible afin qu'ils aient conscience de la survenance d'un Evènement de Sortie; et

14.3 Le Représentant Investisseur notifiera aux détenteurs des Actions de Catégorie DC du montant du Retour aussi vite que possible avant l'Evènement de Sortie;

14.4 La Société et le Représentant Investisseur fourniront de manière satisfaisante aux détenteurs des Actions de Catégorie DC une information sur le calcul du Retour. Si un ou plusieurs détenteurs de Catégorie DC conteste(nt) le calcul du Retour (agissant de manière raisonnable et de bonne foi), les Investisseurs et le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie DC s'efforceront à résoudre la contestation dans les dix (10) Jours Ouvrables après avoir reçu la notification énonçant le Retour. Si ces personnes n'acceptent pas le montant du Retour dans la période des dix (10) Jours Ouvrables, le Retour sera déterminé par un Comptable Indépendant (instruit par le Représentant Investisseur et le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie DC).

## **15. Transferts.**

### **15.1 Restrictions Générales de Transfert**

(a) Les Transferts d'Actions Ordinaires ne sont pas autorisés, à l'exception de ceux réalisés conformément au (A) présent article 15 ou (B) dans le cas d'un Actionnaire, autre que les Investisseurs et ses Cessionnaires Autorisés, conformément aux articles 15 et 16.

(b) Sans préjudice du respect de leurs obligations en vertu de l'article 14, le présent article 15 et l'article 16, les Investisseurs sont libres de Transférer, directement ou indirectement, tous ou partie de leurs Actions Ordinaires.

### **15.2 Restrictions de Transfert**

(a) L'Actionnaire (autre que l'investisseur) ne peut Transférer des Actions Ordinaires sans le consentement écrit et préalable du Représentant Investisseur sauf en vertu d'un Transfert

Autorisé, dans le cadre d'un Transfert réalisé en vertu de l'article 16 ou d'un Evènement de Sortie, et en tout état de cause, de manière conforme aux règles des présents Statuts.

(b) Le Transfert de titres d'un détenteur d'Actions de Catégorie DC (ou d'une entité qui Contrôle un détenteur d'Actions de Catégorie DC) n'est pas autorisé sauf le cas de Transfert à des Cessionnaires Autorisés.

### **15.3 Autres Restrictions de Transfert**

(a) En plus de toutes autres restrictions sur le Transfert d'Actions Ordinaires, chaque détenteur s'accorde sur le fait qu'en aucun cas un Transfert d'Actions Ordinaire ne peut être réalisé par un détenteur:

1. à une personne qui n'a pas le droit, pouvoir ou qualité d'acquérir lesdites Actions Ordinaires;
2. si ledit Transfert requiert l'enregistrement (ou autre qualification) desdites Actions Ordinaires en vertu des lois applicables aux valeurs mobilières; ou
3. si le Représentant Investisseur estime de manière raisonnable que ledit Transfert requiert le consentement préalable d'un organe de régulation et que ce consentement préalable n'a pas été obtenu.

(b) Un Transfert ne peut être effectué ou inscrit dans les livres et registres de la Société à moins que le Cessionnaire ne délivre à la Société une notification dudit Transfert, en ce compris une copie de toute la documentation et contrats relatifs au Transfert intégralement signés.

## **16. Dispositions relatives au transfert.**

### **16.1 Restrictions de Transfert**

Aucun des Actionnaires, autres que les Investisseurs et leurs Cessionnaires Autorisés, n'a le droit de Transférer des Actions Ordinaires (i) sans l'accord écrit et préalable du Représentant Investisseur ou (ii) à moins que ce Transfert ne constitue un Transfert Autorisé. Les Investisseurs et leurs Cessionnaires Autorisés doivent respecter leurs obligations respectives découlant du présent article 16 en ce qui concerne les Transferts entre eux. Tout Transfert par un Actionnaire en violation de ces Statuts (en ce compris, spécialement, les limitations fixées à l'article 15.1(b)) sera nul et non avenue et la Société ne donnera pas d'effet à ce Transfert interdit.

### **16.2 Droits de Cession Conjointe**

(a) Sous réserve de l'article 16.2(f), aucun transfert d'Actions Ordinaires (ou d'un intérêt dans des Actions Ordinaires) ne peut être réalisé lors d'un Evènement de Sortie par les Investisseurs (un "Transfert Proposé de Cession Conjointe") à moins que l'Acquéreur ait d'abord effectué une offre écrite conforme au présent article 16.2 aux détenteurs des Actions de Catégorie DC d'acheter un nombre d'Actions de Catégorie DC proportionnel au nombre d'Actions Ordinaires en vente par les Investisseurs selon des termes et conditions non moins préférentiels que ceux donnés aux/par les Investisseurs (y compris moment du paiement, engagements liés au titre (à condition qu'ils soient donnés sur une base conjointe) et prix (à condition que le prix dû aux détenteurs des Actions de Catégorie DC soit calculé conformément aux règles fixées à l'article 14)).

(b) Les Investisseurs doivent délivrer une notification écrite (la "Notification de Cession Conjointe") aux détenteurs des Actions de Catégorie DC aussi rapidement que possible et au moins cinq Jours Ouvrables avant la signature d'un accord définitif relatif au Transfert Proposé de Cession Conjointe en indiquant les détails de l'Acquéreur et le prix proposé et, dans la mesure du possible, les autres termes et conditions.

(c) L'offre écrite que l'Acquéreur doit effectuer conformément à l'article 16.2(a) doit être délivrée au plus tard cinq Jours Ouvrables après la signature de l'accord définitif relatif au Transfert Proposé de Cession Conjointe et doit être ouvert pour acceptation pendant la Période d'Acceptation.

(d) Si un détenteur des Actions de Catégorie DC souhaite accepter l'offre de l'Acquéreur en vertu du présent article 16, il doit témoigner cette volonté par le biais d'une notification écrite adressée aux Investisseurs indiquant son acceptation de l'offre pour le nombre total de ses Actions de Catégorie DC spécifié dans l'offre écrite. Si la Notification de Cession Conjointe est acceptée, le Transfert Proposé de Cession Conjointe est conditionné par la vente des Investisseurs et sera réalisé en même temps que cette vente.

(e) Si une partie ou tous les détenteurs des Actions de Catégorie DC n'accepte pas (tel que fixé par l'article 16.2(e)) cette offre dans la Période d'Acceptation, le Transfert Proposé de Cession Conjointe est autorisé et aura lieu:

1. dans les 90 Jours Ouvrables après l'expiration de ladite période;
2. tant qu'il se déroule selon des termes et conditions pas plus favorable aux Investisseurs qu'à ceux mentionnés dans l'offre écrite.

(f) Les règles de l'article 16.2 ne s'appliqueront pas aux transferts d'Actions Ordinaires:

1. pour lesquels une Notification de Sortie Forcée a été délivrée; ou
2. qui constituent chacun un Transfert Autorisé; ou
3. à une nouvelle société de participation de la Société qui est établie pour des besoins de planification pour une réorganisation ou une Sortie et dans laquelle sont répliqués pour l'essentiel la structure du capital social (principalement l'actionnariat) de la Société et les droits des parties.

### 16.3 Obligations de Sortie Forcée

(a) Si les Investisseurs acceptent les termes d'une Vente Proposée de Sortie Forcée avec un Acheteur alors, dès réception d'une notification écrite des Investisseurs (la "Notification de Sortie Forcée"), tous les détenteurs des Actions de Catégorie DC sont tenus de transférer à l'Acheteur une quote-part de leurs Actions de Catégorie DC équivalente à la proportion d'Actions Ordinaires transférée par les Investisseurs par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires détenues par les Investisseurs avant ledit transfert, selon les mêmes termes et conditions que ceux acceptés par les Investisseurs à condition que le prix dû aux détenteurs des Actions de Catégorie DC soit calculé conformément à la cascade de paiements fixée à l'article 14.

(b) Chaque détenteur des Actions de Catégorie DC transfère la propriété pleine et entière de ses Actions forcées de Catégorie DC à l'Acheteur selon les termes du présent article 16.3, en délivrant à la Société au plus tard à la date de réalisation de la Vente Proposée de Sortie Forcée:

1. si un certificat a été émis pour les Actions de Catégorie DC, lesdits certificats émis (ou une indemnisation fixée de manière raisonnable par le Gérant); et
2. un contrat de vente dûment signé revêtant une forme acceptée par les Investisseurs en vertu duquel le détenteur des Actions de Catégorie DC fournit des déclarations et garanties sur la propriété et détention de ses Actions de Catégorie DC et transfère, à la date de réalisation de la Vente Proposée de Sortie Forcée, la propriété pleine et entière des Actions de Catégorie DC à l'Acheteur, libres de toutes Charges.

(c) La Notification de Sortie Forcée doit indiquer le nombre d'Actions Ordinaires dont le transfert est proposé, le nom et adresse de l'Acheteur proposé, le montant proposé et la nature de la contrepartie ainsi que tous autres termes et conditions de paiement offert pour les Actions Ordinaires. La Notification de Sortie Forcée doit spécifier une date, heure et lieu permettant aux détenteurs des Actions de Catégorie DC de signer les transferts et les renonciations de préemption en ce qui concerne leurs Actions de Catégorie DC (la date ne pouvant être inférieure à cinq Jours Ouvrables après la date de la Notification de Sortie Forcée et pas plus tôt que les transferts par les Investisseurs). La Notification de Sortie Forcée peut préciser qu'elle est soumise à la condition de réalisation de la vente par les Investisseurs. Une Notification de Sortie Forcée est valable pour une période de 12 mois à partir de la date d'émission.

(d) Si un détenteur d'Actions de Catégorie DC ne signe pas, avant la date spécifiée dans la Notification de Sortie Forcée, les transferts et renonciations de préemption en ce qui concerne ses Actions (l'"Actionnaire Défaillant"), alors chaque membre du Conseil de Surveillance (individuellement) est autorisé à signer, réaliser et adresser, en qualité de mandataire au nom et pour le compte de ce détenteur d'Actions de Catégorie DC, chacun des documents référencés au présent article 16.3 et selon les mêmes termes que ceux acceptés par les Investisseurs et, moyennant réception par la Société (pour le compte du membre) de la contrepartie due pour les Actions de Catégorie DC (conformément à l'article 14). Après que l'Acheteur ou son représentant ait été enregistré comme détenteur, la validité de cette procédure ne peut être remise en question par qui que ce soit. La Société remettra la contrepartie due à chaque détenteur d'Actions de Catégorie DC, détenue pour le compte du membre, en conformité avec le point (d), à ce membre et ce, aussi vite que possible après l'envoi par ce membre à la Société du certificat original d'actions lié aux Actions de Catégorie DC ou d'une indemnisation jugée raisonnablement acceptable par le Gérant pour remplacer le certificat perdu.

(e) Les Actionnaires prennent acte et acceptent les pouvoirs conférés à l'article 16.3 et les considèrent comme nécessaires au titre de garantie pour la réalisation des obligations par les Actionnaires Forcés telles que fixées dans les présents Statuts.

**17. Définition.** Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, document administratif ou de toute notion juridique de chose applicable à une juridiction compétente sont réputés inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présents:

"Acheteur" tiers acquéreur indépendant de bonne foi (une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, autre(s) qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation ou une société mère de la Société qui est une Affiliée de ces fonds);

"Acquéreur" signifie toute personne ou groupe de personnes agissant de concert, autre qu'un Investisseur ou ses Affiliés ou un Cessionnaire Autorisé Investisseur, intéressé par l'acquisition d'Actions Ordinaires d'un Investisseur;

"Actionnaires" signifie les détenteurs des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie DC en tout temps;

"Affilié" signifie, par rapport à une personne, une autre personne qui, directement ou indirectement, Contrôle ou est Contrôlée par ou est sous Contrôle commun avec, la première personne;

"Cessionnaire" signifie une personne envers laquelle des Actions Ordinaires sont transférées conformément aux conditions fixes dans les présents Statuts;

"Contrôle" par rapport à une personne (autre qu'une personne physique), signifie (a) une détention directe ou indirecte de plus de 50% des titres donnant droit de vote à cette personne, (b) le droit de nommer, ou de provoquer la nomination de plus de 50% des membres du conseil de direction (ou organe de gestion similaire) de cette personne ou (c) le droit de gérer, ou de diriger la gestion, sur base discrétionnaire, les actifs de cette personne, et, pour éviter tout doute, un associé commandité est considéré comme Contrôlant une société en commandite et, uniquement pour les besoins de ces Statuts, un fonds conseillé ou géré directement ou indirectement par une personne sera considéré comme étant Contrôlé par cette personne (et les termes "Contrôlant" et "Contrôlé" reçoivent la signification appropriée);

"Cessionnaire Autorisé" signifie:

(c) en relation avec les Investisseurs, (i) un Affilié ou une entité remplaçante des Investisseurs, (ii) un ou plusieurs fonds d'investissement, ou un Affilié de ce ou ces fonds d'investissement ou un associé commanditaire existant ou à venir d'un ou plusieurs fonds d'investissement conseillé par un conseiller ou un sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs, (iii) une personne qui Contrôle un fonds d'investissement conseillé par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs, ou (iv) une Filiale de (x) un ou plusieurs fonds d'investissement conseillé(s) par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs ou (y) une personne qui Contrôle un ou plusieurs fonds d'investissement conseillé par un conseiller ou sous-conseiller des Investisseurs ou d'un Affilié des Investisseurs et devra, pour éviter tout doute, inclure chacun des Fonds Advent;

(d) en relation avec les détenteurs des Actions de Catégorie DC, (i) tout Affilié des détenteurs des Actions de Catégorie DC, (ii) tout fonds d'investissement ou fonds, ou Affilié d'un fonds d'investissement ou fonds, ou un associé commanditaire existant ou à venir d'un ou plusieurs fonds d'investissement conseillé par EQT V Limited, à condition à chaque fois que le cessionnaire s'accorde avec la Société sur le fait que si le cessionnaire cesse d'être un Affilié de EQT V Limited, toutes ses Actions Ordinaires seront transférées au cédant initial ou à un autre Affilié de EQT V Limited;

"Charge" toute charge, obligation, hypothèque, nantissement, privilège, cession, affectation, intérêt garanti, droits de préemption et option, rétention de propriété, droits de tiers ou autre contrat ou accord de garantie;

"Comptable Indépendant" signifie KPMG LLP ou si KPMG LLP refuse sa nomination ou n'est plus indépendant des parties au moment de sa nomination (cette dernière situation se présentant si KPMG LLP est le commissaire de la Société ou de ses filiales), un comptable indépendant (qui ne peut être le commissaire de la Société ou de ses filiales) comme convenu entre le Représentant Investisseur et le détenteur des Actions de Catégorie DC ou si un accord n'est pas trouvé dans les cinq jours ouvrables à partir de la date de refus d'intervention de KPMG LLP ou s'il est démontré que KPMG LLP n'est plus indépendant des parties, ledit comptable sera nommé, à la requête du Représentant Investisseur ou du détenteur des Actions de Catégorie DC, par le Président de l'Institut des Comptable au Danemark;

"Dette Actionnaire" a la signification donnée à l'article 14.1.2;

"Événement de Sortie" signifie tout événement qui débouche sur une distribution de produits (en ce compris d'une Dette Actionnaire) ou de tout autre paiement, frais et/ou primes (autres que le remboursement des dépenses engagées de manière raisonnable pour des objets liés à l'investissement dans la Société et ses sociétés filiales, pour éviter tout doute, excluant les frais de gestion ou autres frais similaires) à chaque fois, en liquide ou en titres directement négociables à Advent International Corporation et/ou fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation, directement ou indirectement moyennant réception d'un retour par une société mère de la Société qui est une Affiliée de ces fonds, ou toute personne ou entité connectée à ces fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation, à chaque fois, en relation avec l'investissement dans la Société et ses filiales par des fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation; et pour éviter tout doute, une Sortie Finale constitue toujours un Événement de Sortie;

"Fonds Advent" signifie certains fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation;

"Investisseurs" signifient les détenteurs d'Actions de Catégorie A de tout temps et à chaque fois, chacun de leurs Cessionnaires Autorisés;

"Investisseur Représentant" signifie AI Keyemde (Luxembourg) Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg ou toute autre entité notifiée à la Société par les Investisseurs en tout temps;

"Jours Ouvrables" signifie un jour où les banques sont ouvertes pour les affaires à Boston, Londres, Danemark et Luxembourg (et qui, pour éviter tout doute, ne comprend pas les samedi, dimanche et jours fériés dans l'une de ces villes);

"Membre de la Famille" signifie en ce qui concerne une personne physique, cette personne physique et ses parents, frères et sœurs, héritiers et les descendants en ligne directe de toute personne susmentionnée et les époux ou épouses des personnes susmentionnées;

"Période d'Acceptation" est la période qui débute à la date de l'offre écrite émise en vertu de l'article 16.2 (d) et qui se termine à pas moins de 5 Jours Ouvrables après la date de l'offre écrite, cette période étant spécifiée dans l'offre écrite;

"Produits Nets" signifie le montant total du produit en espèces ou du produit prenant la forme de titres directement négociables liés à un Evènement de Sortie, après le paiement des coûts, charges ou dépenses directement liés à un Evènement de Sortie;

"Retour" signifie le rendement total obtenu par les fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation, soit directement, soit indirectement via la réception d'un retour par une société mère de la Société qui est une Affiliée de ces fonds (ces fonds et toute autre entité étant une "Entité Advent"), y compris tous les retours sur les Actions Ordinaires, sur la Dette Actionnaire, dividendes, remboursements ou rachats d'Actions Ordinaires, rémunération du capital, produit de la vente ou de valeur réalisée ou tout autre paiement, frais (autres que le remboursement des dépenses raisonnablement engagées sur les mesures directement liées à l'investissement dans la Société et ses filiales, pour éviter tout doute excluant tous les frais de gestion ou autres frais similaires) et/ou des primes à Advent International Corporation et/ou de fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation ou toute personne ou entité associée à des fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation dans chaque cas, en ce qui concerne l'investissement dans la Société et de ses filiales par des fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation sur un refinancement, un Evènement de Sortie, une Sortie Finale ou autrement qui se traduit par une distribution du produit en espèces et/ou de titres directement négociables, déduction faite de tous les frais raisonnables externes engagés par Advent International Corporation ou de fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation (mais à l'exclusion, pour éviter tout doute, les frais internes (le cas échéant) facturés par Advent International Corporation ou Advent International plc (ou leurs administrateurs et/ou employés respectifs) ou des fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation) comme un multiple de leur investissement total en titres, y compris toute suite sur les investissements en titres (y compris les frais externes y associés) avant un Evènement de Sortie (mais à l'exclusion, pour éviter tout doute, les frais internes (le cas échéant) facturés par Advent International Corporation ou Advent International plc (ou leurs administrateurs et/ou employés respectifs) ou des fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation);

"Retour Ajusté sur Rendement DC" signifie un montant en DKK équivalant à:

$$(R - 2.25)^2 \times 448,000,000$$

où: R = le Retour (exprimé comme un multiple) atteint en vertu des articles 14.1.2 to 14.1.4, avant tout paiement en vertu de l'article 14.1.5;

"Retour Entier sur Rendement DC" signifie DKK 700.000.000;

"Sortie Finale" signifie une vente de toutes les actions dans la Société (ou une entreprise parente de la Société) ou une vente de tous ou quasiment tous les actifs de la Société et une distribution subséquente aux fonds gérés et/ou conseillés par Advent International Corporation, directement ou indirectement moyennant réception d'un retour par une entreprise parente de la Société qui est une Affiliée de ces fonds;

"Statuts" signifie les statuts de la Société, modifiés et refondus ou remplacés en tout temps;

"Titres" signifie tous instruments d'équité ou de dette émis par la Société ou par l'une de ses filiales, à condition que les "Titres" excluent, pour les besoins du calcul du Retour, tout investissement dont le but est de contourner l'intention de distribution du Retour Ajusté sur Rendement DC aux détenteurs des Actions de Catégorie DC telle que prévue par l'émission des Actions de Catégorie DC;

"Transfert" signifie un transfert, vente, cession, nantissement, hypothèque ou autre acte de disposition par une personne de la propriété d'une valeur mobilière à une autre personne, directement ou indirectement, en ce compris, par la création d'un contrat dérivé ou d'un titre, l'octroi d'une option ou autres droits, l'imposition d'une restriction de vente ou de vote, par l'opération de la loi ou par un acte de disposition d'une valeur mobilière dans une société mère de ladite personne;

"Transfert Autorisé" signifie un Transfert d'Actions Ordinaires à un Cessionnaire Autorisé;

"Transfert Proposé de Sortie Forcée" le transfert proposé d'Actions Ordinaires par un Investisseur qui constitue un Evènement de Sortie;

"Vente Proposée de Sortie Forcée" la vente proposée à un Acheteur de plus de 50% des Actions Ordinaires détenues par un Investisseur.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17241. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013015516/1212.

(130018683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Ironisle Technologies Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.269.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe AFLALO, Company's Director, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of Mr Artur Michal LITWINSKI, Company's Director, born in Warszawa (Poland) on 29 September 1962, residing at Ul. Miaczynska 49, 02-637 Warszawa (Poland), by virtue of a proxy given on 4 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "IRONISLE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A." (the "Company"), having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of 6 March 2007;

- that the capital of the corporation "IRONISLE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr Artur Michal LITWINSKI, prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, represented as stated above, in his capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 5 December 2012, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 5 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Artur Michal LITWINSKI, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 29 septembre 1962, demeurant à Ul. Miaczynska, 49, 02-637 Varsovie (Pologne), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société IRONISLE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 6 mars 2007;

- que le capital social de la société «IRONISLE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Artur Michal LITWINSKI, précité, est seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 5 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62457. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014484/103.

(130016724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**ProLogis Poland LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.548.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis Superholding II BV, a company constituted under the laws of the Netherlands, with its registered office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6<sup>th</sup> Floor, 1118BG Schiphol, The Netherlands, registered under number 34258274,

by virtue of a proxy given on the 19<sup>th</sup> day of December, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January, 12<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 751 of the 13<sup>th</sup> day of April, 2006 (the "Company"). The Company's articles have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding II BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 20<sup>th</sup> day of December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 20<sup>th</sup> day of December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Superholding II BV, une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6<sup>th</sup> floor, 1118BG Schiphol, Pays-Bas inscrite au registre sous le numéro 34258274;

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 751 du 13 avril 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding II BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62476. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014603/97.

(130017312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**ProLogis Poland XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.434.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a company constituted under the laws of the Netherlands, with its registered office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6<sup>th</sup> Floor, 1118BG Schiphol, The Netherlands, registered under number 34248696,

by virtue of a proxy given on the 19<sup>th</sup> day of December, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XVIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November 9<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of the 8<sup>th</sup> day of March, 2002 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 20<sup>th</sup> day of December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 20<sup>th</sup> day of December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6<sup>th</sup> floor, 1118BG Schiphol, Pays-Bas inscrite au registre sous le numéro 34248696;

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XVIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 8 mars 2002 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62464. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014609/97.

(130016974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

---

**Café Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 184, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.007.

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Mike POSING, assistant pédagogique, né le 9 avril 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «CAFÉ CONCEPT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.007, constituée suivant acte reçu par le Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 7 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 798 du 31 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 13 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1193 du 23 novembre 2004 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique prénommé.

III. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale à L-9011 Ettelbruck, 184, rue de Bastogne;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale, à l'adresse suivante: L-9011 Ettelbruck, 184, rue de Bastogne.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. POSING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1077. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014921/51.

(130017744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Belinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 162.783.

L'an deux mil treize, le dix-septième jour de janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELINVEST, avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, Nicolas Wester, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 162.783, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2373 en date du 5 octobre 2011, (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Larbière, employé privé, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, Am Weier,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Delstanche, employée privée, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, Am Weier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Larbière, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons;
2. Modification subséquente de l'article 2§1 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-5836 Alzingen, 6, Nicolas Wester, à L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2§1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Reckange-sur-Mess."

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude Larbière, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC / 2013 / 3546. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014882/59.

(130017781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

**Third Eye Capital Credit Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013019588/12.

(130023192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

---

**Fin. Mag. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 79.189.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 79189, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 462 du 20 juin 2001

Les statuts ont été modifiés par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 724 du 9 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un ou plusieurs liquidateurs à une date ultérieure.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. LAC/2013/459. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015018/49.

(130017681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

---

**Echolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 7.256.

—  
*Extrait de la résolution unique prise par le conseil d'administration de la Société en date du 5 février 2013*

En date du 5 février 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien BOUCHESECHE, né le 13 octobre 1973 à Thionville, France, ayant comme adresse professionnelle la suivante: Zone Industrielle «Um Monkeler», L-4149 Schifflange, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Julien BOUCHESECHE a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ou par sa signature conjointe avec un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

ECHOLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2013019862/19.

(130024013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Hanuman Enterprises S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.985.

—  
Il résulte des transferts de parts sociales en date du 19 décembre 2012 que:

Sunit Mehrotra a transféré 250 parts sociales à Newhaven Trust Company (Channel Islands) Limited, ayant pour siège social le St Martin House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey;

Sunit Mehrotra a transféré 250 parts sociales à Newhaven Nominees (Channel Islands) Limited, ayant pour siège social le St Martin House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013019951/15.

(130024018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Halford International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.811.

—  
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019948/11.

(130024307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---